

Paris, le 10 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Installation du comité de pilotage national du projet « EPoP »**

Sophie Cluzel, Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, a installé le comité de pilotage national du projet « EPoP » le 8 février 2020 à Amiens, l’un des territoires impliqués dans l’expérimentation.

Le projet EPoP (*Empowerment and Participation of Persons with disabilities* / pouvoir d’agir et participation des personnes en situation de handicap) est une initiative de la Croix-Rouge française, avec quatre autres associations (GAPAS, LADAPT, Trisomie 21 France, FISAF), impliquées à l’échelle nationale sur la question de l’accompagnement par les pairs et le recours aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap, en lien avec le Secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap (SG-CIH) sur le développement de la formation des intervenants-pairs.

**Pour Sophie Cluzel, « le soutien des pairs est également un levier puissant pour accompagner l’émancipation des personnes en situation de handicap qui veulent déterminer, par elles-mêmes et pour elles-mêmes, leur choix de vie. Nous voulons à présent déployer ce projet à plus grande échelle, sur tous nos territoires. »**

Le projet « EPoP » a pour objectif de rendre possible et concret le recours aux interventions de pairs au bénéfice des personnes qui le souhaitent et en éprouvent le besoin. Pour développer cette offre et en généraliser le recours, de nouvelles fonctions vont être définies à travers des statuts d’exercice par les personnes en situation de handicap (autoentrepreneurs, salariés, bénévoles) et de nouveaux modes d’intervention. Ce travail de conception, qui allie prospective et mise en œuvre, est au cœur de la démarche afin de rendre possible et simplifier le recours à l’expertise des personnes.

Cette démarche multi-partenariale réunit les différentes parties prenantes. Le projet bénéficie du soutien financier au niveau national de la Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie (CNSA), et des Agences Régionales de Santé (ARS) des Hauts-de-France et de Nouvelle-Aquitaine, les deux régions pilotes du projet. Une action spécifique sur l’emploi va être développée grâce à un partenariat avec l’Agefiph et l’OETH, afin de développer le recours aux pairs pour accompagner les personnes vers l’emploi en milieu ordinaire.

Le projet EPoP s’inscrit dans la feuille de route pour renforcer l’autodétermination et le pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne. La feuille de route s’articule autour de quatre piliers**.**

1. **Renforcer le choix de vie des personnes en développant l’autodétermination**
2. **Renforcer la maitrise de sa vie quotidienne**
3. **Renforcer la participation directe des personnes en situation de handicap
en développant l’autoreprésentation**
4. **Généraliser l’intervention de pairs en situation de handicap et le recours
à l’expertise d’usage**

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées

**seph.communication@pm.gouv.fr**